

The Bunge logo, featuring the word "BUNGE" in a bold, sans-serif font with a stylized globe icon above the letter "U".

BUNGE

Code de conduite



Message de notre Président-directeur général



CHERS COLLÈGUES,

Chez Bunge, atteindre notre plein potentiel implique que nous sommes tenus de respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité. Nous avons une mission importante : faire le lien entre les agriculteurs et les consommateurs pour fournir des aliments et du carburant essentiels dans le monde entier. Être assuré que nous ferons ce qui est juste est essentiel pour maintenir notre réputation auprès des clients, des actionnaires et des collaborateurs.

Le Code de conduite de Bunge (« Code ») est conçu pour vous servir de ressource afin de comprendre la responsabilité que vous avez, en tant que collaborateur, de mener nos activités de manière éthique et légale. Le Code ne répondra pas à toutes les situations que vous pourriez rencontrer, mais il vous servira de guide. Il énumère les principes et les normes que nous devons tous suivre pour respecter nos valeurs fondamentales, ainsi que les lois, réglementations et politiques spécifiques qui s'appliquent à nous. Veuillez lire le Code entièrement, vous y référer régulièrement et poser des questions si un point n'est pas clair.

Nous appliquons notre Code de manière juste et cohérente, quel que soit notre poste au sein de Bunge. Vous remarquerez que le Code met l'accent sur notre approche One Bunge. Les équipes qui réussissent travaillent ensemble, en favorisant l'inclusion, la collaboration et le respect. Si vous remarquez quelque chose qui vous inquiète, n'hésitez pas à le signaler. Le Code fournit un certain nombre de ressources susceptibles de répondre à vos questions ou préoccupations. Votre engagement à respecter les attentes décrites dans le Code est essentiel pour notre réussite et pour nous permettre valoriser notre travail auprès de toutes nos parties prenantes dans un marché mondial dynamique.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Heckman', with a stylized flourish at the end.

Greg Heckman
Président-directeur général
Bunge Global SA

Incarner le Code : au quotidien

Nous sommes passionnés, audacieux et motivés. Ensemble, nous ouvrons la voie menant aux résultats pour nos clients, pour chacun de nous, et pour le monde. Nous sommes Bunge.

Nos Valeurs

AGIR COMME UNE SEULE ÉQUIPE

En favorisant l'inclusion,
la collaboration et le respect



RECHERCHER L'EXCELLENCE

En faisant preuve d'agilité,
d'innovation et d'efficacité



FAIRE CE QUI EST JUSTE

En nous comportant de manière
sûre, éthique et durable



Chacun de nous a la responsabilité personnelle de suivre le Code. Il est essentiel de s'assurer que nous cultivons une croissance positive tout en maintenant nos relations profondes entre nous et avec ceux que nous servons.

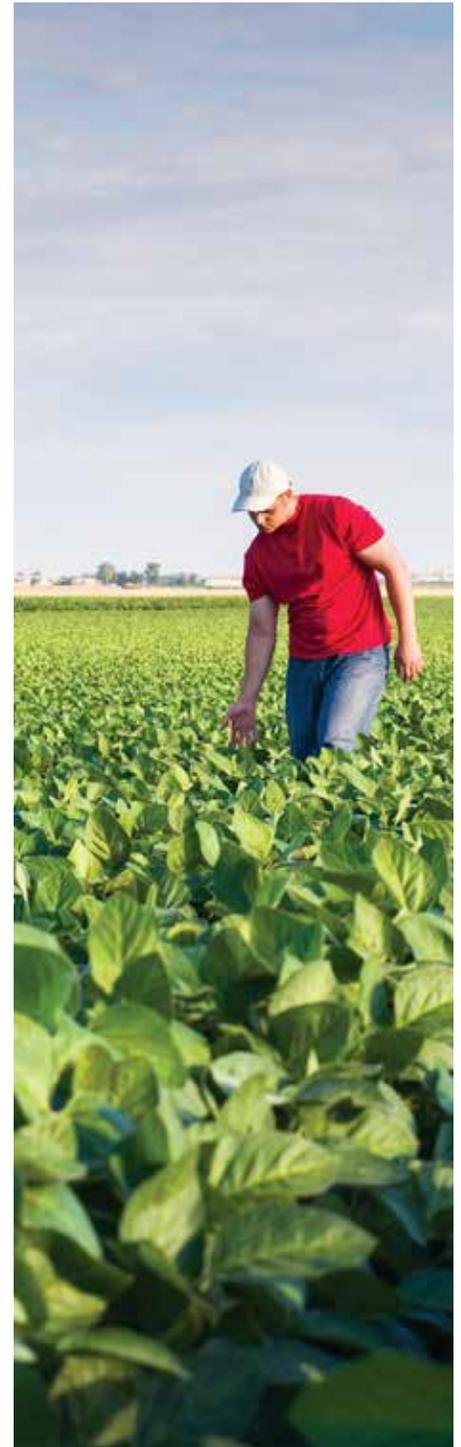
Nos valeurs transparaissent depuis longtemps dans notre façon de travailler. Ce sont des directives essentielles pour chaque employé, et des normes qui encadrent notre mode de vie et de travail.

Le présent Code ne modifie aucune de nos conditions d'emploi, ni ne crée de droits contractuels pour vous ou d'autres personnes.

Contenu

Navigation à la souris  L'icône Accueil renvoie à cette page

MESSAGE DE NOTRE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
INCARNER LE CODE : au quotidien	3
INTRODUCTION	5
Notre Code de conduite	
Que dois-je faire ?	
Que devons-nous attendre de nos managers ?	
Poser des questions et signaler des préoccupations	
PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE	11
ACCENT SUR NOS COLLABORATEURS	13
Le respect au travail	
Santé et sécurité au travail	
Pratiques d'emploi justes	
Confidentialité des données	
ACCENT SUR NOTRE ENTREPRISE	18
Protéger les actifs de l'entreprise	
Informations et systèmes de communication	
Informations confidentielles et propriété intellectuelle	
Conflits d'intérêts	
Don de biens et loisirs	
ACCENT SUR NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX	26
Fournir des produits et services sûrs et de qualité	
Traitement juste des tiers	
Concurrence loyale	
Refuser les pots-de-vin et la corruption	
Faire des affaires dans le monde entier	
ACCENT SUR NOS ACTIONNAIRES	34
Livres et registres exacts	
Délit d'initié	
ACCENT SUR NOS COMMUNAUTÉS	38
Environnement, questions sociales et gouvernance	
Activités politiques	
Communications externes	
Contributions	
RESSOURCES	43
QUESTIONS ET RÉPONSES	44



INTRODUCTION

Notre Code de conduite

Que dois-je faire ?

Que devons-nous attendre de nos managers ?

Poser des questions et signaler des préoccupations



Notre Code de conduite

Chez Bunge, il est essentiel de maintenir la confiance de nos employés, clients, actionnaires, fournisseurs et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Le Code de conduite de Bunge (le « Code ») nous aide à assumer nos responsabilités et constitue un cadre pour prendre des décisions éthiques en nous aidant à :

- Garder le cap avec nos valeurs et concrétiser notre plein potentiel.
- Décrire comment nous faisons les affaires de la bonne manière et conformément aux lois applicables.
- Guider nos collaborateurs sur une prise de décision éthique au quotidien.

- Expliquer comment les principes et les normes énoncés dans le présent Code soutiennent nos parties prenantes, nos employés, nos actionnaires, nos clients, nos fournisseurs et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Notre Code s'applique à tous les membres de la communauté Bunge, y compris les employés à temps plein/à temps partiel/temporaires, les dirigeants, le Conseil d'administration et les tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les sous-traitants, les agents et les consultants.

Notre Code ne peut pas couvrir toutes les situations ou fournir des informations détaillées sur toutes les circonstances auxquelles nous pourrions être confrontés dans le cadre de notre travail chez Bunge. Le Code ne détaille pas toutes les

politiques ou procédures d'entreprise ou locales de Bunge. Au lieu de cela, le Code décrit les principes généraux qui guident nos relations d'affaires et nous aident à faire face aux situations qui peuvent survenir. Il convient de se conformer à la philosophie, ainsi qu'à la lettre du Code.

En cas de doute, demandez.

Consultez les ressources présentées dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations.](#)

*Les termes « Bunge » ou la « Société » désignent Bunge Global SA et toutes les filiales, sociétés affiliées et coentreprises détenues ou contrôlées en totalité ou en majorité par Bunge. Les termes « employé » ou « vous » et « employés », « collaborateurs » ou « nous » font référence aux administrateurs, dirigeants et employés de Bunge, sauf indication contraire.



Que dois-je faire ?

Chez Bunge, chacun est responsable de ses actes. Notre réputation d'intégrité en dépend partout, tous les jours. Il nous incombe de lire et nous conformer au Code, aux politiques et procédures de l'entreprise, et à la loi.

Citons les exemples de conformité suivants :

- **Ne dissimulez pas** le non-respect par quiconque du Code, des politiques ou des procédures de l'entreprise, ou de la loi. Signalez immédiatement toute violation dont vous êtes témoin.
- **Ne demandez pas** ou ne permettez pas à un tiers d'agir au nom de Bunge d'une manière qui violerait le Code, les politiques ou procédures de l'entreprise, ou la loi.
- **Lisez** le Code et consultez-le régulièrement.
- **Prenez la parole** immédiatement si vous avez des préoccupations ou des questions.
- **Consultez** les ressources présentées dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).



Que devons-nous attendre de nos managers ?

On s'attend à ce que les managers donnent l'exemple pour créer un environnement de travail inclusif, honnête, ouvert et bien informé parce qu'ils ont de l'influence et donnent le ton. Les managers doivent promouvoir notre culture de la porte ouverte. Consultez-les pour obtenir :

- de l'aide pour comprendre le Code, les politiques et procédures de l'entreprise, et la loi ;
- des directives et des réponses pour vos questions et préoccupations ;
- un soutien dans l'application de notre politique contre les représailles.

Remarque : Les managers ne peuvent jamais prendre ou autoriser de mesures de représailles contre un employé pour avoir fait un signalement de bonne foi d'inconduite présumée ou pour avoir participé à une enquête.

Si vous êtes manager et que vous n'êtes pas certain de la réponse à la question ou aux préoccupations d'un employé, contactez les ressources énumérées dans la section [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).



Poser des questions et signaler des préoccupations

Comment puis-je obtenir des réponses à des questions qui ne sont pas abordées dans le Code ?

Si vous avez le moindre doute quant à la meilleure ligne de conduite, demandez simplement conseil à l'une des ressources énumérées ici.

Pourquoi est-il important de signaler les préoccupations ?

Bunge s'efforce de créer une culture de la porte ouverte. Votre action rapide pour signaler toute inconduite suspectée soutient notre culture et peut aider à prévenir ou à limiter tout dommage à Bunge et à sa réputation. Si vous avez une préoccupation concernant un comportement contraire à l'éthique ou si vous soupçonnez une violation possible du Code, de toute politique ou procédure de l'entreprise ou de la loi, signalez-la immédiatement.

À qui dois-je m'adresser pour obtenir des conseils ou signaler une inconduite ?

Veuillez contacter l'une des ressources suivantes à tout moment :

- Votre manager ou un autre manager en qui vous avez confiance
- Ressources humaines
- Le service juridique
- Global Ethics and Compliance (« GEC »)
- Le service d'assistance de Bunge (le « Service d'assistance »)

Le service d'assistance est géré par un fournisseur tiers indépendant. Il est multilingue et disponible **24 heures sur 24, 365 jours par an**. Bien que les personnes soient encouragées à s'identifier, les signalements anonymes sont acceptés lorsque la législation locale le permet.

Contactez la ligne d'assistance à tout moment pour échanger ou signaler l'un des problèmes suivants (liste non exhaustive) :

- Vol, fraude ou toute autre forme de malhonnêteté
- Pots-de-vin ou corruption
- Conflits d'intérêts
- Harcèlement ou discrimination
- Irrégularités comptables ou financières
- Santé et sécurité au travail
- Abus de drogues ou d'alcool au travail
- Violence ou comportement menaçant
- Violations des droits de l'homme ou exploitation
- Préoccupations ou violations environnementales
- Les représailles à l'encontre de toute personne qui signale une violation ou une préoccupation
- Violations réelles ou présumées du présent Code, des politiques ou procédures de l'entreprise ou des lois

Le service d'assistance est multilingue et disponible à l'adresse [Service d'assistance de Bunge](#) et en appelant le **1.888.691.0773** ou le **1.866.921.6714** sans frais aux États-Unis et au Canada. Une liste de numéros de téléphone gratuits spécifiques à chaque pays est disponible à l'adresse [Service d'assistance de Bunge](#).

Poser des questions et signaler des préoccupations

Que se passe-t-il lorsque je signale une préoccupation ?

Lorsque vous contactez le GEC directement ou appelez la ligne d'assistance, vous pouvez attendre les éléments suivants :

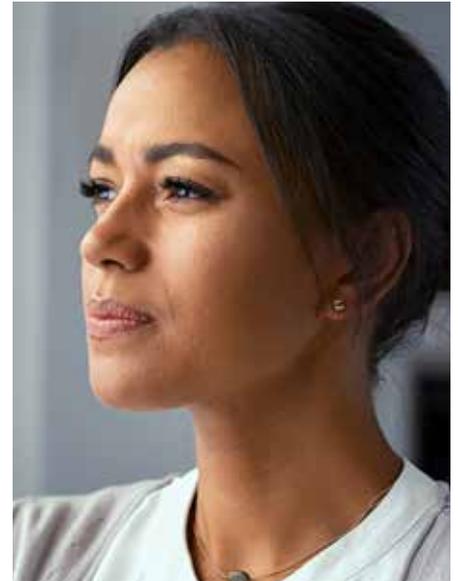
- Votre préoccupation doit être prise au sérieux et évaluée rapidement, de manière confidentielle et professionnelle
- Les informations partagées sont fournies de manière confidentielle à des membres spécifiques de l'équipe GEC traitant des enquêtes et à d'autres personnes autorisées, dans la mesure où cela est nécessaire pour mener une enquête approfondie
- Nous nous efforcerons toujours de protéger l'anonymat de toute personne qui soulève une préoccupation concernant une faute présumée
- Une ligne de conduite sera déterminée suite à l'évaluation
- Vous serez contacté dès que possible (si la préoccupation n'a pas été faite anonymement)
- Le GEC peut communiquer avec vous de manière confidentielle via la ligne d'assistance si des faits supplémentaires sont nécessaires pour enquêter sur votre problème
- Vous serez dûment informé au cours de l'enquête et averti du résultat une fois l'enquête terminée (même en cas de signalement anonyme)

Enquêtes et discipline

Bunge répond rapidement à tous les signalements d'inconduite. Les employés peuvent être appelés à participer à des enquêtes internes et externes sur des allégations d'inconduite, ainsi qu'à coopérer avec des auditeurs internes et externes. Nous devons toujours coopérer et fournir des informations complètes et précises liées aux demandes de renseignements.

Quiconque enfreint le Code, ou exerce des représailles contre une autre personne en violation du présent Code ou des politiques associées, sera tenu responsable et sanctionné de manière appropriée, jusqu'au licenciement, conformément à la loi locale. Réaliser une déclaration ou une accusation malveillante ou intentionnellement fautive est considéré comme une inconduite en vertu du Code.

Bunge a une politique de tolérance zéro pour les représailles contre quiconque signale une préoccupation de bonne foi, participe à une enquête, refuse de participer à une activité soupçonnée d'être inappropriée ou illicite, ou exerce des droits sur le lieu de travail protégés par la loi. La bonne foi signifie que vous avez une croyance raisonnable que les informations que vous fournissez sont vraies et que vous fournissez toutes les informations dont vous disposez, **même si votre signalement s'avère non fondé**. L'entreprise enquêtera sur les représailles et prendra les mesures correctives appropriées.



Il y a représailles lorsque Bunge ou des collaborateurs de Bunge prennent des mesures défavorables à l'encontre d'une personne parce que celle-ci a exercé une activité protégée, par exemple en signalant des problèmes à la ligne d'assistance téléphonique de Bunge. Parmi les exemples de mesures défavorables, on peut citer (liste non exhaustive) : la rétrogradation, la suspension, le licenciement, le fait de ne pas embaucher ou de ne pas prendre en considération une embauche ou une promotion, et la création d'un environnement de travail hostile ou intimidant.

Prise de décision éthique

Une bonne déontologie = une bonne activité

Il nous incombe de reconnaître les problèmes éthiques et de faire ce qu'il faut dans toutes les activités commerciales de Bunge. Il est important que nous comprenions le Code et la façon de l'appliquer concrètement aux situations que nous rencontrons dans notre travail. Il est souvent facile de déterminer comment appliquer le Code, mais certaines situations peuvent être plus complexes. Si vous êtes confronté à une situation où vous ne savez pas quoi faire, utilisez les questions suivantes pour vous aider à identifier la bonne ligne de conduite :

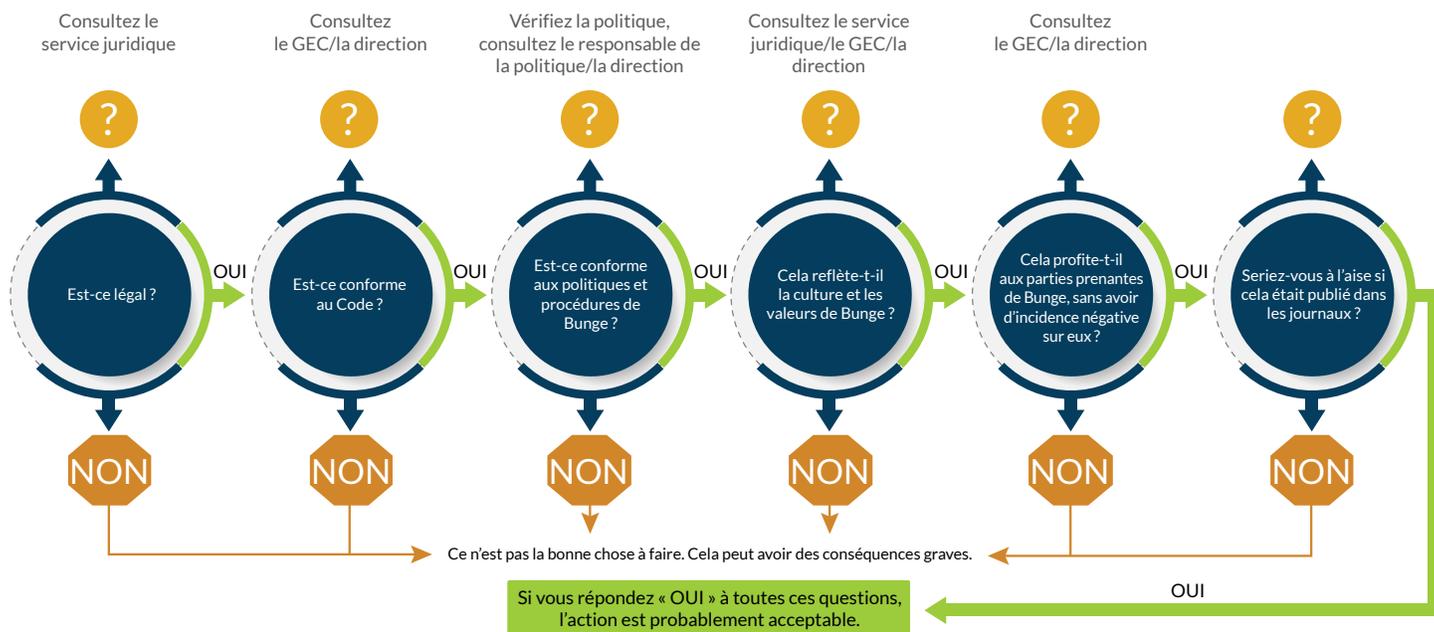
- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme au Code ?
- Est-ce conforme aux politiques et procédures de Bunge ?
- Cela reflète-t-il la culture et les valeurs de Bunge ?
- Cela profite-t-il aux parties prenantes de Bunge, sans avoir d'incidence négative sur eux ?
- Seriez-vous à l'aise si vos collègues étaient au courant de la situation ou si cela avait été signalé dans les journaux ?

Si vous avez répondu « non » ou « peut-être » à l'une de ces questions, demandez conseil.

En cas de doute, demandez.



Prise de décision éthique



ACCENT SUR NOS COLLABORATEURS

Le respect au travail

Santé et sécurité au travail

Pratiques d'emploi justes

Confidentialité des données



Le respect au travail

Diversité

Nos différences et notre diversité sont nos forces. Bunge favorise une atmosphère d'ouverture, de confiance et d'inclusivité. Nous respectons les contributions uniques des talents, des capacités, des antécédents, des idées et des expériences de chacun.

Discrimination

Bunge s'engage à maintenir un environnement de travail respectueux, professionnel et exempt de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. Bunge interdit toute forme de discrimination illégale à l'encontre de collaborateurs ou de candidats à l'embauche. Les décisions liées à l'emploi, telles que l'embauche, les promotions et la rémunération, sont prises sans tenir compte des caractéristiques généralement protégées, notamment les éléments suivants :

- race, pays d'origine, couleur de peau
- religion
- sexe ou orientation sexuelle
- genre, identité de genre, expression de genre
- citoyenneté
- âge
- situation de handicap
- statut de militaire ou de vétéran
- statut marital

Les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités peuvent inclure des caractéristiques protégées supplémentaires non mentionnées

ci-dessus. Notre politique est de nous conformer aux lois applicables en matière d'emploi et de droits de la personne lorsque nous faisons des affaires.

Harcèlement et intimidation

Nous méritons tous de travailler dans un environnement où nous sommes traités avec dignité et respect. Bunge ne tolère pas le harcèlement ou l'intimidation, sous quelque forme que ce soit.

Si les définitions juridiques peuvent varier selon les juridictions,

le harcèlement fait généralement référence à un comportement indésirable qui nuit au bien-être psychologique ou physique d'une personne, fait en sorte qu'une personne se sente humiliée, intimidée ou offensée, ou crée un environnement de travail hostile. Il peut provenir de nombreuses sources, y compris des collègues, des managers, des clients ou des fournisseurs. Le harcèlement ou la discrimination peuvent reposer sur des caractéristiques protégées par la loi.

Le harcèlement peut comprendre :

- un comportement de nature sexuelle ou non sexuelle
- des propos, surnoms, insultes ou blagues offensants ou désobligeants
- des avances physiques indésirables ou des scènes visuelles inappropriées

L'intimidation est un comportement inapproprié répété, direct ou indirect, qu'il soit verbal, physique ou autre, mené par une ou plusieurs personnes contre une autre personne sur le lieu de travail ou dans le cadre de son emploi, qui pourrait raisonnablement être considéré comme portant atteinte à la dignité de l'individu.

L'intimidation comprend les éléments suivants :

- les propos insultants ou humiliants, injurieux et offensants
- les gestes non verbaux qui peuvent transmettre des messages menaçants

Si vous subissez ou observez un comportement discriminatoire, de harcèlement ou d'intimidation, signalez immédiatement la situation à l'une des ressources présentées dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations.](#)

Consultez la Politique de lutte contre le harcèlement/discrimination pour plus d'informations.

Avant d'agir ou de parler, posez-vous les questions suivantes :

Mes paroles et mes actions expriment-elles du respect ?

Mes paroles et mes actes semblent-ils menaçants ou offensants d'une quelconque manière ?

Santé et sécurité au travail

Conditions de travail sûres

Nous avons tous une responsabilité envers Bunge et les autres de promouvoir un lieu de travail sûr et sécurisé pour tous les employés. Bunge ne mettra jamais la production ou le profit avant la sécurité et nous nous engageons à atteindre une culture zéro incident. Tout le monde est tenu de suivre les politiques de sécurité de Bunge et les lois et règlements applicables conçus pour prévenir les risques sur le lieu de travail afin de promouvoir un environnement de travail sain.

Violence sur le lieu de travail

Nous avons une politique de tolérance zéro envers les violences sur le lieu de travail, y compris les menaces et l'intimidation. Bunge interdit de posséder ou d'apporter des armes à l'intérieur de toute installation de Bunge.

Abus de substances

Si vous vous présentez au travail sous l'influence de drogues ou d'alcool, vous vous mettez en danger, ainsi que les autres. Il est interdit de posséder, de consommer, ou de travailler sous l'influence d'alcool, de drogues illégales, de substances réglementées ou de médicaments en vente libre ou sur ordonnance utilisés de manière inappropriée sur le lieu de travail.

Signalez immédiatement tout problème de sécurité ou de violence à votre manager ou à toute autre ressource présentée dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).

Consultez la [Politique mondiale relative à la sécurité et la santé](#) et la Politique de lutte contre la violence au travail pour plus d'informations.



Pratiques d'emploi justes

Bunge respecte les droits de tous les employés en se conformant à toutes les lois du travail applicables, dans le monde entier. L'entreprise reconnaît également le droit des employés à la liberté d'association. Bunge s'attend à ce que ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs respectent les principes énoncés dans ce Code, notamment les éléments suivants :

- l'engagement de respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme
- traiter leurs employés avec dignité et respect
- respecter toutes les lois du travail applicables

Nous ne tolérerons aucun fournisseur qui emploie ou exploite sciemment des enfants ou a recours au travail forcé.

Bunge fait preuve d'une diligence raisonnable appropriée sur les fournisseurs et s'engage régulièrement auprès des parties prenantes pour assurer le respect de nos politiques, y compris un système de réclamation publique pour signaler les allégations d'exploitation et d'abus.

Consultez la [Politique relative aux droits humains](#) pour plus d'informations.



Confidentialité des données

Les informations personnelles des employés, des partenaires commerciaux et des consommateurs de Bunge sont traitées conformément à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et aux politiques de l'entreprise. Les informations personnelles sont toute information qui peut, directement ou indirectement, permettre d'identifier une personne, comme le nom, les coordonnées et les informations sensibles, notamment celles liées à la santé. Les informations personnelles ne comprennent pas les informations anonymes ou non personnelles (c.-à-d. celles qui ne peuvent pas être associées à une personne en particulier).

Chez Bunge, nous :

- agissons conformément aux lois et obligations contractuelles
- agissons conformément aux politiques applicables relatives aux exigences de conservation des documents et aux lois sur les transferts transfrontaliers
- recueillons, utilisons et traitons des informations personnelles adéquates et pertinentes d'une manière légale, équitable et transparente, **uniquement** à des fins spécifiées et légitimes
- fournissons des avis de confidentialité clairs et précis, le cas échéant



- limitons l'accès aux informations personnelles selon le principe du besoin de savoir
- stockons, protégeons, transmettons et détruisons en toute sécurité les informations personnelles conformément aux politiques et lois applicables
- veillons à prévenir la divulgation non autorisée d'informations personnelles ou l'accès non autorisé à ces dernières

Nous n'avons aucune attente de confidentialité personnelle en ce qui concerne l'utilisation des ressources de Bunge, sauf autorisation contraire de la loi locale. Bunge se réserve le droit de surveiller l'utilisation des actifs de Bunge conformément aux lois applicables et si nécessaire pour protéger les intérêts de Bunge. Nous surveillons les installations et

les équipements pour promouvoir la sécurité, prévenir les activités illégales et nous conformer aux exigences légales.

Bunge se réserve le droit d'inspecter les installations et les biens de l'entreprise, tels que les ordinateurs, les enregistrements téléphoniques, les casiers, les e-mails, les fichiers, les documents commerciaux et les lieux de travail, conformément aux lois applicables.

Pour plus d'informations sur l'engagement de Bunge en matière de confidentialité et pour comprendre quels types d'informations sont considérés comme des informations personnelles ou sensibles conformément aux lois locales applicables, veuillez contacter le **Service juridique** ou le **GEC**.

ACCENT SUR NOTRE ENTREPRISE

Protéger les actifs de l'entreprise

Informations et systèmes de communication

Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Conflits d'intérêts

Don de biens et loisirs



Protéger les actifs de l'entreprise

Chacun de nous est responsable de la protection et de la bonne gestion des biens de l'entreprise. Prenez soin de tous les actifs de Bunge qui vous sont confiés, utilisez-les efficacement et protégez-les d'une utilisation non autorisée pour éviter les pertes, dommages, vols et gaspillages.

Les actifs de Bunge peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

Actifs physiques :

comme les installations, les fournitures, l'équipement, les stocks, les véhicules, les ordinateurs, les téléphones et les fonds de l'entreprise

Actifs intangibles :

comme les informations confidentielles et propriétaires, la propriété intellectuelle et les systèmes d'information

Des exemples de détournement de ressources de l'entreprise comprennent le fait de prendre des produits ou des fournitures pour un usage personnel, l'imputation de dépenses personnelles sur les cartes de crédit de l'entreprise et le détournement d'actifs par la fraude ou le détournement de fonds.



Informations et systèmes de communication

Utilisation appropriée des technologies de l'entreprise

Bunge nous fournit une grande variété de ressources technologiques pour développer les affaires de l'entreprise. Nous sommes responsables de :

- protéger ces ressources, comme les ordinateurs portables, les téléphones portables, les tablettes et les logiciels
- prévenir les dommages, la perte ou l'accès non autorisé à ces ressources
- configurer des mots de passe complexes qui ne peuvent pas être facilement devinés et ne jamais les partager
- limiter l'utilisation personnelle et s'assurer qu'elle est appropriée
- ne pas laisser la technologie interférer avec les obligations liées au travail ou violer la politique de l'entreprise
- interdire l'utilisation des systèmes de l'entreprise (y compris les e-mails, la messagerie instantanée, Internet ou BungeConnect) pour des activités illégales, contraires à l'éthique, à notre Code ou aux politiques et procédures de l'entreprise

Pour plus d'informations concernant l'utilisation des ressources technologiques de l'entreprise, veuillez consulter la Politique d'utilisation acceptable.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont eu un impact significatif sur la façon dont nous partageons les informations. Ils offrent de nouvelles possibilités de communication et de collaboration et suscitent des préoccupations. Il existe diverses lois à travers le monde qui réglementent ce que notre entreprise peut et ne peut pas dire sur elle-même et ses produits.

Si votre poste au sein de l'entreprise implique de publier sur les sites de réseaux sociaux, vous devez suivre les politiques et les conseils applicables du service juridique

Les communications électroniques sont des documents permanents et transférables qui peuvent nuire à la réputation de notre entreprise. Si vous avez des questions sur qui peut communiquer sur un problème donné ou si une communication est appropriée, contactez le service Communications ou l'une des ressources répertoriées sous [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).

et/ou des communications. Toute publication ou discussion non autorisée de toute information commerciale ou de clients potentiels sur Internet est strictement interdite. Pour plus d'informations, consultez la Politique mondiale relative aux communications.



Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Les informations confidentielles et la propriété intellectuelle de Bunge sont des actifs irremplaçables. Nous devons sécuriser et protéger l'utilisation de ces actifs précieux conformément à la Politique de classification des données.

Protection des informations confidentielles

Les informations confidentielles comprennent des informations non publiques sur l'entreprise et des informations spécifiques sur nos clients, fournisseurs, autres partenaires commerciaux, consommateurs ou employés auxquelles vous pourriez avoir accès dans le cadre de votre travail.

Les informations confidentielles comprennent les éléments suivants :

- Les informations confidentielles incluent tous les e-mails d'entreprise, les messages vocaux et autres communications de l'entreprise sont présumés confidentiels et ne doivent pas être transmis ou autrement diffusés en dehors de Bunge, sauf lorsque cela est nécessaire à des fins commerciales légitimes.
- Les informations non publiques qui pourraient être utiles aux concurrents ou préjudiciables à Bunge ou à ses partenaires commerciaux et clients si elles sont divulguées sont des informations confidentielles. Cela comprend les plans d'affaires, de marketing et de

service, les informations financières, l'architecture des produits, les codes sources, les idées d'ingénierie et de fabrication, les plans, les bases de données, les listes de clients, les stratégies de tarification, les données sur le personnel, les informations personnellement identifiables relatives à nos employés, clients ou autres personnes (y compris les noms, adresses, numéros de téléphone et de sécurité sociale), et les types d'informations similaires qui nous sont fournies par nos clients, fournisseurs et partenaires.

Les employés ont le devoir de protéger les informations confidentielles et propriétaires de Bunge et ce devoir se poursuit même après la fin de votre emploi chez Bunge. Ces directives s'appliquent lorsque nous parlons à des tiers dans et à l'extérieur de Bunge, où notre conversation pourrait être écoutée. Veuillez à sécuriser nos locaux, ordinateurs, documents ou autres documents sensibles afin d'éviter la divulgation des informations confidentielles.

Si des règles juridiques ou des réglementations vous obligent à divulguer des informations confidentielles, veuillez contacter le service juridique pour obtenir des directives. Veuillez consulter les politiques Classification des données et Confidentialité et déclarations de l'entreprise pour obtenir plus d'informations.



Informations confidentielles et propriété intellectuelle



Protéger la propriété intellectuelle

La loi protège nos droits à la propriété intellectuelle comme elle le fait pour d'autres formes de propriété physique. Dans la mesure autorisée par la loi, les droits à toute propriété intellectuelle créée avec les biens de l'entreprise, pendant les heures de travail ou sur les lieux de travail, aux frais de l'entreprise ou dans le cadre de nos fonctions sont et demeurent la propriété de Bunge.

La propriété intellectuelle comprend les éléments suivants et est classée comme restreinte ou très restreinte :

Toutes les créations de l'esprit, comme les brevets, les marques commerciales, les secrets commerciaux, les inventions ou les processus.

Tout comme nous nous attendons à ce que les autres honorent nos droits de propriété intellectuelle, nous devons respecter les droits d'autrui, y compris les licences et d'autres accords similaires.

Pour s'assurer que notre entreprise bénéficie des avantages du travail effectué par des consultants externes, il est essentiel qu'un accord approprié soit établi avant le début de tout travail.

Tous les fichiers, dossiers, propriété intellectuelle et rapports que nous créons ou acquérons dans le cadre de notre emploi chez Bunge sont la propriété de Bunge.

Conflits d'intérêts

Lorsque vous faites affaire pour le compte de Bunge, évitez les conflits d'intérêts.

Un **conflit d'intérêts** apparaît lorsque nos intérêts personnels, y compris ceux des membres de notre famille, de nos amis et associés, peuvent nuire ou sembler nuire à notre capacité à prendre des décisions raisonnées et objectives pour le compte de Bunge.

Il est difficile de préciser toutes les activités impliquant un conflit d'intérêts, mais les sections suivantes mettent en évidence certaines situations courantes où ils peuvent survenir.

Emploi extérieur et affiliations commerciales externes

Nous avons tous la responsabilité de nous assurer que tout poste en dehors de Bunge n'a pas d'incidence négative sur les performances professionnelles et ne crée pas de conflit d'intérêts. Vous êtes tenu d'informer votre manager de tout emploi secondaire. Vous ne pouvez pas assumer le rôle de directeur, responsable, consultant, employé, ou tout autre poste dans une entreprise concurrente de Bunge ou effectuant des transactions avec Bunge ou cherchant à le faire, sans approbation écrite préalable de votre responsable, du service juridique ou du GEC.

Intérêts financiers

Vous ou un membre de votre famille proche n'avez pas le droit d'avoir un intérêt financier ou un autre intérêt bénéficiaire dans une quelconque entreprise faisant affaire ou étant en concurrence avec Bunge, sauf si vous recevez une approbation écrite de la part de votre responsable, du service juridique ou du GEC. Toutefois, il est permis de détenir moins de 1 % des titres de participation en circulation (ou plus de 1 % par le biais de fonds communs de placement ou d'accords similaires non discrétionnaires et non dirigés) de toute société cotée en bourse.



Conflits d'intérêts

Collaborer avec des proches

Les relations avec les membres de la famille et les amis proches peuvent influencer nos décisions. Nous devons nous assurer d'éviter tout conflit d'intérêts entre nos relations personnelles et professionnelles.

Pour éviter les conflits d'intérêts :

- Les responsables ne peuvent pas superviser un membre de leur famille proche (conjoint, enfant, parent, frère ou sœur, grands-parents, petit-enfant, tante, oncle, cousin, compagne ou compagnon vivant sous le même toit, partenaire en union civile ou toute relation similaire par le biais de la belle-famille/par alliance) ou des membres de leur foyer.
- Les responsables ne peuvent pas superviser toute personne avec laquelle ils entretiendraient une relation amoureuse ou une amitié proche.
- Les employés de Bunge ayant des liens familiaux ne peuvent pas partager de responsabilité de contrôle ou d'audit de ressources importantes de Bunge.
- L'entreprise refusera d'engager des membres de la famille proche d'un directeur ou d'un cadre supérieur, sans les autorisations appropriées du Directeur juridique.

Opportunités professionnelles

Nous ne devons jamais entrer en concurrence avec Bunge ou utiliser des possessions, informations ou un poste au sein de l'entreprise pour notre bénéfice personnel. Nous ne devons jamais accepter personnellement (ni les membres de notre famille proche) toute opportunité commerciale ou de placement présentée dans le cadre de notre travail sans la présenter d'abord à Bunge. En outre, nous ne pouvons jamais aider quelqu'un d'autre à tirer parti de ladite opportunité commerciale ou des placements pour un bénéfice personnel, membres de la famille et amis compris.

Signaler les conflits d'intérêts

Si vous êtes impliqué dans une situation de conflit d'intérêts ou pensez l'être, vous devez le déclarer immédiatement à votre responsable, au service juridique ou au GEC et par le biais de l'outil de déclaration des conflits d'intérêts. N'oubliez pas : un conflit d'intérêts potentiel n'est pas nécessairement une violation de notre Code, contrairement au fait de ne pas le déclarer. Chaque année, il peut vous être demandé de déclarer par écrit les conflits potentiels.

Pour obtenir plus d'informations sur l'identification et le traitement des conflits d'intérêts, consultez la Politique relative aux conflits d'intérêts de Bunge.



Don de biens et loisirs

Les courtoisies réciproques comme les dons de biens et loisirs peuvent renforcer la bonne volonté et les relations avec nos clients et partenaires commerciaux. Cependant, ces courtoisies peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou perçu, et certaines peuvent même être illégales.

Assurez-vous toujours que tout cadeau fourni ou reçu est autorisé en vertu de notre Code et de la **Politique relative aux dons de biens et loisirs** et qu'il est conforme aux lois applicables.

Il nous est interdit de donner, d'offrir ou de recevoir (directement ou indirectement) tout bien ou loisir qui pourrait sembler influencer une décision commerciale ou compromettre un jugement indépendant.

Toute proposition de cadeau ou autre courtoisie commerciale autre que des articles promotionnels modestes doit être signalée à votre responsable, qui doit l'approuver.

Vous devez immédiatement signaler toute offre en espèces, commission ou pot-de-vin au GEC ou au service juridique.

Toute activité qui pourrait être considérée comme exagérée, fréquente ou embarrassante pour Bunge peut ne pas être autorisée et doit être approuvée.

Toute proposition de repas ou de loisir impliquant un voyage ou une nuitée nécessite l'approbation préalable de votre responsable.

N'acceptez jamais de cadeaux ou de divertissements lors d'un appel d'offres officiel, d'une candidature ou d'un processus d'appel d'offres.



DIRECTIVES GÉNÉRALES RELATIVES AUX CADEAUX

- Valeur modeste
- Pas d'espèces ni d'équivalents
- Peu fréquent
- Complète raisonnablement la relation commerciale
- Cohérent avec les pratiques commerciales et sectorielles locales
- Ne fait ressentir au destinataire aucune obligation et ne semble pas le faire
- Respecte la loi locale ou les politiques de l'entreprise du destinataire
- A reçu toutes les approbations internes nécessaires, le cas échéant

Consultez la Politique relative aux dons de biens et loisirs de Bunge pour obtenir plus d'informations.

Vous devez utiliser l'outil de déclaration des dons de biens et loisirs pour obtenir une approbation préalable pour tout bien ou loisir que vous avez l'intention d'offrir ou de recevoir.

Remarque : D'autres considérations et exigences s'appliquent aux dons de biens et loisirs aux fonctionnaires, comme indiqué dans [Accent sur nos partenaires commerciaux : refuser les pots-de-vin et la corruption](#).

ACCENT SUR NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

Fournir des produits et services sûrs et de qualité

Traitement juste des tiers

Concurrence loyale

Refuser les pots-de-vin et la corruption

Faire des affaires dans le monde entier



Fournir des produits et services sûrs et de qualité

Nous devons toujours nous assurer que nos produits et services répondent aux normes de qualité et de sécurité les plus élevées. Nous nous conformons aux lois applicables en matière de sécurité des produits et de santé afin de conserver la confiance de nos clients.



Traitement juste des tiers

Traitement juste de nos clients

Notre réputation repose sur la valeur créée par chaque employé dans nos interactions quotidiennes avec nos clients. Bunge s'engage à traiter ses clients de manière éthique, équitable et conforme à toutes les lois applicables. Toutes les déclarations sur les produits et services doivent être justes, factuelles et complètes. Nous valorisons nos relations d'affaires et ne devons jamais tromper ou induire en erreur nos clients actuels ou potentiels.

Choix des fournisseurs

Un de nos principes essentiels est de faire affaire avec des tiers qui démontrent les principes compatibles avec ce Code et les politiques de Bunge, y compris les politiques liées aux droits de l'homme et aux questions environnementales. Nous comptons sur les fournisseurs, les entrepreneurs et les consultants pour nous aider à atteindre nos objectifs. Ils doivent être confiants quant au fait qu'ils seront traités de manière éthique. Nous offrons aux tiers prospectifs des opportunités équitables de se montrer compétitif pour notre entreprise.

Les fournisseurs sont censés suivre le [Code de conduite des fournisseurs](#).

Pour plus d'informations, consultez la Politique de gestion des risques liés aux tiers.



Concurrence loyale

Bunge est soumis aux lois sur la concurrence dans la plupart des pays où nous exerçons nos activités. Nous devons assurer une concurrence intègre et respecter les lois applicables. Il est primordial pour notre réussite de ne jamais prendre des mesures qui pourraient nuire à la réputation de notre entreprise, qui est d'entretenir des normes élevées et une conduite éthique.

Éviter les accords inappropriés

Bunge a pour politique de se conformer pleinement aux lois sur la concurrence et antitrust applicables dans les juridictions où nous opérons.

- Faites preuve de prudence dans toute situation où nous interagissons avec des concurrents de Bunge, comme les conférences sectorielles ou les événements des associations professionnelles.
- Il est interdit de conclure des accords formels ou informels avec des concurrents susceptibles d'étouffer ou de restreindre illégalement le commerce (que cela fonctionne ou pas).
 - La fixation des prix, la restriction de la production, le truquage des offres et la division des marchés, des territoires ou des clients en sont des exemples non exhaustifs.
- Évitez tout accord qui regroupe des produits ou services de manière inappropriée, fixe des prix de revente ou boycotte des clients particuliers.

Les accords n'ont pas besoin d'être formels ou écrits pour être illégaux. Les accords de négociation informels peuvent également enfreindre les lois sur la concurrence.

Les lois sur la concurrence peuvent être compliquées et différer d'un pays à l'autre. Veuillez consulter notre Manuel de conformité en matière de loi relative à la concurrence et contacter le service juridique si vous avez des questions.

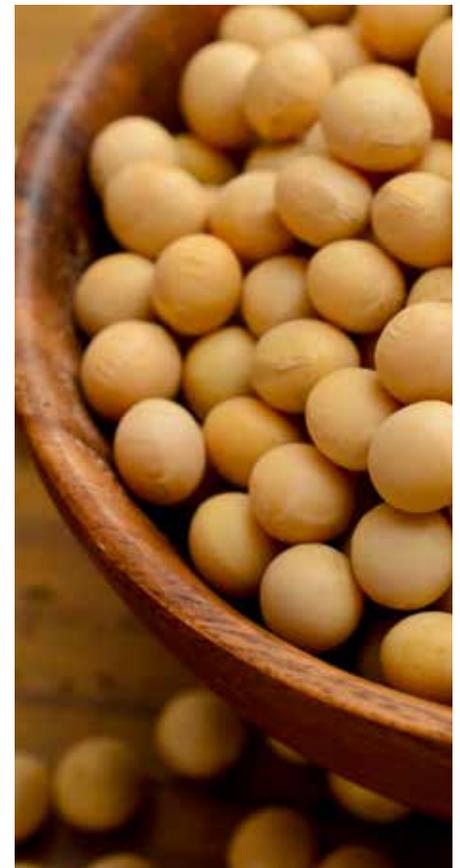
Informations concurrentielles relatives aux tiers

Il est essentiel pour la réussite de Bunge de recueillir des informations opportunes sur le secteur, y compris sur nos concurrents. Cette pratique est appropriée et admissible, mais veuillez noter ce qui suit :

- Nous pouvons **uniquement** utiliser des informations obtenues par des méthodes équitables et légales.
- Nous pouvons examiner des informations **publiques**, comme des revues spécialisées, des communiqués de presse ou des sites Web d'entreprises.

- Nous **ne pouvons pas** recevoir des informations non publiques par le biais d'activités illégales ou contraires à l'éthique, telles que la tromperie ou la manipulation.
- Nous ne devons **jamais** engager un tiers pour obtenir des informations concurrentielles qui seraient inacceptables si elles étaient recueillies par nos soins.

Si des informations confidentielles ou exclusives vous sont proposées et que vous pensez qu'elles ont été obtenues de manière inappropriée, informez immédiatement le service juridique.



Concurrence loyale

Conformité commerciale

La portée mondiale de Bunge exige que nous fassions preuve de diligence raisonnable à l'égard des tiers avec qui nous faisons des affaires et que nous nous conformions à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables relatives aux activités commerciales et à l'importation et l'exportation de produits, services et technologies. Ces règlements sont complexes et peuvent changer rapidement à mesure que les gouvernements s'adaptent aux nouvelles questions politiques et de sécurité. Si notre travail implique la conformité au commerce international, nous devons comprendre et respecter toutes les lois applicables à notre travail et à la circulation de nos marchandises. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils comprennent les lois qui s'appliquent à leurs produits.

Nous (et nos fournisseurs) devons fournir :

- des descriptions de produits exactes
- des classifications douanières correctes
- des informations relatives à l'évaluation
- les déclarations de pays d'origine pour tous les articles que nous importons ou exportons lorsque cela est nécessaire



Refuser les pots-de-vin et la corruption

Corruption et pots-de-vin

Presque tous les pays ont des lois qui interdisent la subornation, la corruption et les pots-de-vin. Certaines de ces lois, telles que le Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et le Bribery Act du Royaume-Uni, s'appliquent aux activités à l'extérieur des frontières du pays. Nous nous conformons aux lois applicables visant à prévenir la corruption aux États-Unis et dans d'autres pays. Nous ne tolérons aucune forme de corruption, publique ou privée, qu'elle soit proposée, payée, acceptée ou sollicitée directement par nos employés, ou indirectement par l'intermédiaire de tiers. Nous cherchons des partenaires commerciaux (distributeurs, fournisseurs, consultants, agents et autres prestataires tiers) qui s'efforcent d'agir d'une manière

conforme à notre Code et aux autres politiques applicables. Nous refusons de faire affaire avec des tiers qui violent nos normes strictes ou portent atteinte aux valeurs que nous nous efforçons de créer.

La corruption signifie proposer ou fournir quoi que ce soit de valeur pour obtenir ou conserver des contrats, recevoir tout type d'avantage commercial ou influencer des décisions.

Nous :

- **ne devons jamais** proposer, demander, accepter, ni indiquer la volonté d'accepter une quelconque forme de paiement qui pourrait être perçue comme un pot-de-vin.
- **ne devons jamais** demander à un tiers d'offrir ou de proposer des pots-de-vin en notre nom.

- **devons toujours** nous assurer que les tiers choisis pour représenter Bunge (comme les consultants, les agents, les représentants, les transitaires et d'autres agents logistiques, ou encore les partenaires de coentreprise) connaissent et respectent les lois de lutte contre la corruption.
- **devons toujours** nous assurer de faire preuve du niveau approprié de diligence raisonnable avant d'établir des relations d'affaires avec des tiers.

Un **pot-de-vin** est une somme versée à titre de récompense pour la conclusion ou la promotion d'accords commerciaux.



Pour obtenir des informations et directives complémentaires, consultez la Politique de lutte contre la corruption et la Politique de gestion des risques liés aux tiers.

Refuser les pots-de-vin et la corruption

Interactions avec les représentants de l'État

Les lois relatives aux interactions avec les représentants de l'État sont complexes. Qu'il s'agisse de clients ou d'organismes de réglementation, nous devons refléter notre engagement envers l'éthique : partout, tous les jours.

- Nous devons connaître et respecter le Code, nos politiques et les diverses lois anticorruption qui s'appliquent lorsque nous interagissons avec des représentants de l'État.
- Fournir même de petits cadeaux ou des repas bon marché à des représentants de l'État ou à des membres de leur famille peut être inapproprié ou illégal et considéré comme un pot-de-vin. (Consultez [Dons de biens et loisirs](#) pour obtenir plus d'informations.)
- Des sanctions civiles et pénales sévères peuvent être imposées à Bunge et à l'employé responsable d'une violation des lois anticorruption.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Nous nous conformons à toutes les lois interdisant le blanchiment de capitaux ou le financement d'activités illégales ou illégitimes. Nous ne pouvons pas conclure de transactions impliquant des fonds générés par des activités criminelles telles que la fraude, le terrorisme ou le trafic de drogue. Cela pourrait enfreindre les lois contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme.

Prenez garde aux « signaux d'alarme », y compris les demandes telles que les paiements en espèces, les paiements à des tiers non impliqués dans le contrat ou d'autres conditions de paiement inhabituelles. Nous ne traitons pas avec des personnes ou des organisations dont nous croyons raisonnablement qu'elles pourraient être impliquées dans le blanchiment de capitaux ou tout processus par lequel elles tenteraient de dissimuler des fonds illicites ou de les rendre légitimes.

Vérifiez toujours que Bunge mène des affaires avec des clients ou des partenaires commerciaux de bonne réputation, à des fins légitimes, avec des fonds légitimes.

Le *blanchiment de capitaux* se produit lorsque des personnes ou des groupes tentent de dissimuler le produit d'activités illégales ou de donner une apparence de légitimité aux sources de leurs fonds illicites.

Contactez le service juridique ou le GEC si vous êtes confronté à une transaction qui ne semble pas légale.

Si vous avez des questions sur les interactions avec des représentants de l'État ou si vous observez ou soupçonnez une instance de corruption/un pot-de-vin, contactez immédiatement le service juridique ou le GEC.

Pour obtenir des informations et directives complémentaires, consultez la Politique de lutte contre la corruption.

Faire des affaires dans le monde entier

Gérer les importations et exportations

Nous suivons toutes les règles qui régissent nos activités commerciales internationales. Chacun d'entre nous qui est impliqué dans l'importation ou l'exportation de biens ou de services doit comprendre et suivre notre Politique de conformité aux sanctions économiques et les lois relatives aux exportations, réexportations ou importations.

Sanctions économiques et lois anti-boycott

Notre société se conforme à toutes les sanctions économiques applicables et aux lois anti-boycott.

Les **sanctions économiques** sont des restrictions imposées aux pays et aux personnes ou entités ciblés par les gouvernements et les organisations internationales, et des restrictions sur certains types de transactions.

Les activités soumises à des restrictions peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- les transferts d'actifs
- les paiements en espèces
- la prestation de services
- les transactions financières
- les importations et exportations
- les voyages vers certains pays

Bunge se conforme à toutes les restrictions applicables partout où nous faisons des affaires. Nous sommes également soumis à des lois anti-boycott spécifiques qui interdisent aux entreprises de participer ou de coopérer avec des boycotts internationaux qui sont fondés sur la discrimination. Nous sommes tenus de rejeter ces sollicitations et il faut parfois les signaler aux autorités réglementaires. Le non-respect de ces lois peut entraîner des sanctions sévères, tant civiles que pénales.

Pour obtenir des informations et directives complémentaires consultez la Politique de conformité aux sanctions économiques.

Pour toute question sur les lois de sanctions économiques, les lois anti-boycott ou la politique, contactez GEC.



ACCENT SUR NOS ACTIONNAIRES

Livres et registres exacts

Délit d'initié



Livres et registres exacts

Pratiques comptables honnêtes et exactes

Nous devons nous assurer que nous sommes honnêtes et exacts dans chaque secteur de nos activités, y compris que nos informations financières et autres déclarations au public et aux gouvernements du monde entier sont complètes, exactes, opportunes et compréhensibles. Chacun de nous a un rôle à jouer pour s'assurer que cet objectif important est atteint. De plus, les actionnaires comptent sur nous pour tenir des livres et des registres exacts. Ils doivent fournir une vue précise des opérations et de la situation financière de notre société. Les employés ne doivent pas falsifier ou déformer la nature réelle d'une transaction. Il est strictement interdit d'effectuer une transaction sans l'enregistrer dans nos livres et registres.

Déclarations financières et fraude

Les états financiers locaux et consolidés de l'entreprise doivent être exacts et justes. Bunge doit soumettre divers rapports financiers et autres documents aux autorités de réglementation américaines et aux organismes de réglementation d'autres juridictions.

- Envoyez des documents exacts en temps opportun.
- Conformez-vous à toutes les exigences légales et réglementaires qui régissent les rapports.

- Suivez le système de contrôles internes de Bunge et les exigences comptables applicables.
- Signalez immédiatement toute irrégularité comptable ou d'audit suspectée.
- Ne compromettez jamais nos valeurs fondamentales en commettant des fraudes.

Une fraude est commise lorsqu'un employé utilise les ressources de l'entreprise de façon indue ou dissimule, modifie, falsifie ou omet intentionnellement des informations pour son avantage ou celui d'autrui.

Des dossiers ou des rapports inexacts, incomplets ou inopportuns peuvent entraîner une responsabilité juridique pour les personnes concernées, ainsi qu'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Gestion des archives

Les dossiers de Bunge sont soumis à des lois et règlements, tels que les exigences en matière de santé et de sécurité au travail et les normes comptables. Les informations produites par Bunge sont des archives commerciales, peu importe leur méthode de conservation. Les employés doivent conserver, entretenir et détruire les dossiers professionnels conformément à notre Politique de gestion et de conservation des dossiers.

Tout document sous votre contrôle lié à une procédure judiciaire ou à une enquête ne doit pas être modifié, dissimulé ou détruit jusqu'à indication contraire. C'est ce qu'on appelle une **conservation à des fins juridiques**.

Si vous vous demandez si un document fait l'objet d'une conservation à des fins juridiques, échangez avec le service juridique.

Audits et enquêtes

Bunge coopère avec les auditeurs externes, les enquêteurs et les enquêteurs gouvernementaux effectuant une inspection ou un examen des produits ou des activités de Bunge. Nous ne devons jamais interférer ou influencer un examen ou une évaluation.

Consultez votre responsable, le service juridique ou le GEC si vous avez des questions au cours d'un audit ou d'une enquête. Si une enquête gouvernementale se produit, suivez les protocoles locaux, y compris en contactant le service juridique dès que possible.

Délit d'initié

Certains d'entre nous sont susceptibles d'être exposés par notre travail à des informations privilégiées sur Bunge, ses clients ou ses partenaires commerciaux.

Le délit d'initié est l'achat ou la vente de titres d'une société sur la base d'informations importantes, c'est-à-dire des informations importantes sur l'entreprise que le public ne connaît pas encore.

Les lois de nombreux pays (et nos politiques internes) interdisent le délit d'initié.

- Les informations confidentielles de l'entreprise ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles.
- Vous ne pouvez pas négocier légalement des titres de Bunge ou dire à d'autres de négocier avant qu'un délai raisonnable ne se soit écoulé après que les informations importantes aient été rendues publiques, par exemple par le biais d'un communiqué de presse, d'une diffusion en ligne accessible au public ou d'un dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

- Cela s'applique également à la négociation des titres d'une autre société avec laquelle nous traitons si vous possédez des informations privilégiées.
- Bunge et vous pourriez subir de graves conséquences, y compris des amendes importantes et une peine d'emprisonnement en cas de violation des lois sur les délits d'initiés. Vous pouvez également faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Que sont les informations importantes et privilégiées ?

Les informations importantes désignent toute information qu'un investisseur raisonnable considérerait probablement comme importante pour décider d'acheter, de vendre ou de conserver des titres d'une société (par exemple, actions, obligations, options).

Les informations privilégiées sont des informations qui n'ont pas été rendues publiques.

*Remarque : En règle générale chez Bunge, au moins **trois jours de négociation complets** doivent s'écouler après la publication autorisée d'informations pour qu'elles soient considérées comme publiques.*

Si vous pensez disposer d'informations importantes sur Bunge ou une autre société et que vous envisagez une transaction sur des titres, veuillez consulter notre [Politique relative aux délits d'initiés](#) ou contacter le service juridique.



Délit d'initié

Voici quelques exemples courants d'informations importantes :

- les estimations des bénéfices ou données de rentabilité ou prévisions pour toute période, qu'elles soient bonnes ou mauvaises
- des acquisitions, cessions, investissements ou réductions d'activités importants imminents
- une opération de financement importante, telle qu'un tirage important sur une facilité de crédit ou une offre de valeurs mobilières
- les questions relatives aux dividendes en espèces, ainsi qu'aux rachats ou aux fractionnements d'actions
- les faits nouveaux concernant des litiges importants, des enquêtes gouvernementales ou d'autres développements juridiques
- des changements importants au niveau de la direction
- des informations importantes sur les nouveaux produits ou services

Tuyaux

Les lois sur les délits d'initiés s'appliquent également au partage d'informations importantes non publiques avec des proches. Fournir des recommandations en matière de transactions boursières à une autre partie est décrit comme fournir un **tuyau**.

Un tel acte relève du délit d'initié, et les deux parties risquent de lourdes amendes, voire un emprisonnement.



ACCENT SUR NOS COMMUNAUTÉS

Environnement, questions sociales et gouvernance

Activités politiques

Communications externes

Contributions



Environnement, questions sociales et gouvernance

Nous prenons des décisions fondées sur le leadership éthique, la responsabilisation et la gérance environnementale. Nous visons à être un chef de file dans notre secteur, en insistant sur la durabilité et la responsabilité à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, des fermes aux tables.

Cultiver des cultures essentielles pour l'alimentation humaine, animale et le carburant tout en protégeant les écosystèmes nécessite de trouver un équilibre. Chez Bunge, nous pensons que les produits que nous achetons devraient être produits de manière traçable et étroitement surveillée. Nous visons à protéger les forêts et la biodiversité, à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à avoir un impact social positif et à respecter les droits des peuples autochtones, des travailleurs et des communautés locales.

Nous cherchons à être un membre actif et contributif de chaque communauté dans laquelle nous faisons des affaires et à créer des

relations à long terme mutuellement bénéfiques dans les communautés où nous exerçons nos activités.

- Nous luttons contre le changement climatique grâce à une prise de décision axée sur la réduction des émissions de carbone, intégrée dans l'ensemble de notre organisation.
- Nous tirons parti de la technologie, des incitations et de la collaboration avec le secteur pour atténuer les risques de déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous respectons les normes universelles des droits de l'homme et de la non-exploitation dans nos opérations et à travers nos chaînes d'approvisionnement et refusons de travailler avec des tiers dont nous savons ou soupçonnons qu'ils commettent des violations des droits de l'homme, des lois anti-corruption ou présentent d'autres risques de nuire à la réputation de Bunge.
- Nous utilisons notre position unique en tant que leader mondial pour apporter des

solutions durables et socialement responsables aux producteurs et aux clients tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

- Nous sommes transparents et nous nous engageons avec nos parties prenantes et partenaires pour nous assurer que nous progressons dans nos objectifs de durabilité et consacrons les bonnes ressources à certains des défis les plus critiques auxquels notre planète est confrontée aujourd'hui.

Chacun de nous a la responsabilité d'être attentif aux politiques de Bunge sur le travail, les droits de l'homme et les normes environnementales, et de respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les communautés avec lesquelles nous travaillons.

Pour obtenir des informations et directives complémentaires, consultez la [Politique de responsabilité environnementale](#) et la [Politique relative aux droits humains](#).



Activités politiques

Nous avons tous le droit de soutenir les activités politiques de notre choix sur notre temps personnel et à nos propres frais. Cependant, Bunge interdit strictement ce qui suit :

- l'utilisation des biens ou des ressources de Bunge pour des activités politiques personnelles
- les activités politiques au nom de Bunge, sauf après autorisation
- forcer un collègue à soutenir une cause donnée

Votre choix de soutenir ou non des causes politiques n'aura aucune incidence sur votre poste chez Bunge, ni sur votre potentiel d'avancement. Si vous avez des questions, veuillez contacter le service juridique ou le service des affaires gouvernementales.



Communications externes

Demandes des médias pour des entretiens ou des informations

Les communications avec le public doivent présenter une image complète, exacte et véridique de notre entreprise. Seuls les représentants désignés de l'entreprise peuvent partager des informations et des nouvelles sur Bunge. Nous ne pouvons pas faire de déclarations publiques au nom de Bunge, à moins d'être désignés comme porte-parole. Si un membre de la presse vous contacte, veuillez contacter le service Communications.

Nous pouvons être invités ou souhaiter exprimer nos points de vue ou fournir des informations aux médias, dans des discours publics ou

dans des articles pour publication sur Bunge ou nos activités. Afin d'assurer la diffusion d'informations appropriées et précises, les employés doivent discuter de toutes ces communications avec le service des relations avec les investisseurs, des communications ou juridique. Toute divulgation couverte par la Politique d'information sur les sociétés, y compris les divulgations faites aux actionnaires, aux investisseurs, aux analystes et aux autorités de réglementation des valeurs mobilières, doit être discutée avec le vice-président du service Relations avec les investisseurs.

Demandes de renseignements des investisseurs

De même, les nouvelles susceptibles d'influencer les investisseurs ou d'avoir une incidence sur les marchés des valeurs mobilières ne peuvent être diffusées que par l'intermédiaire de représentants désignés de l'entreprise. Si un investisseur, un analyste en valeurs mobilières ou un autre contact financier vous demande des informations, veuillez les renvoyer au service [Relations avec les investisseurs](#), même si la demande est informelle.

Pour obtenir des informations et directives complémentaires, consultez la Politique de confidentialité et déclarations de l'entreprise.



Contributions

Bunge cherche à soutenir les communautés dans lesquelles nous opérons en fournissant un soutien financier ou des dons en nature aux organisations dont les missions ou les activités s'alignent sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, en mettant l'accent sur les ODD Faim « zéro » et Éducation de qualité. Les décisions générales en matière de contributions reposent sur plusieurs critères énoncés dans notre Politique relative aux contributions.



RESSOURCES

Global Ethics and Compliance (GEC) et Directeur de la conformité

Le directeur de la conformité et les membres de l'équipe de GEC conservent la responsabilité principale de l'administration quotidienne et de la surveillance du Code de conduite. Lorsque les approbations de GEC sont nécessaires en vertu du Code, les employés doivent consulter leur responsable régional GEC. Les coordonnées de tous les responsables GEC sont disponibles sur le portail GEC. Vous pouvez également contacter le GEC à l'adresse BGE.Bunge.Ethics.Compliance@bunge.com.



Global Ethics & Compliance
ETHICS, EVERYWHERE, EVERY DAY

Service juridique

Le service juridique travaille en étroite collaboration avec le directeur de la conformité et le GEC pour assurer le respect du Code de conduite et des politiques et procédures connexes à l'échelle de l'entreprise. C'est une ressource supplémentaire qui peut aider à répondre aux questions liées à la conformité.

Service d'assistance de Bunge

Le service d'assistance est multilingue et disponible à l'adresse [Service d'assistance de Bunge](#) et par téléphone. Une liste de numéros de téléphone gratuits spécifiques à chaque pays est disponible à l'adresse [Service d'assistance de Bunge](#).

Le service d'assistance est géré par un fournisseur tiers indépendant. Il est **disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an**. Bien que les personnes soient encouragées à s'identifier, les signalements anonymes sont acceptés lorsque la législation locale le permet. Les signalements resteront confidentiels dans la mesure du possible, selon la nécessité d'une enquête et d'une résolution appropriées. Les notifications anonymes seront traitées en fonction des informations fournies si possible.

Déclaration des dérogations

Des dérogations au présent Code ne sont pas attendues, mais peuvent être faites dans certaines circonstances limitées. Toute dérogation au présent Code nécessite l'approbation écrite préalable du Directeur de la conformité ou du Directeur juridique. Toute exemption pour les dirigeants ou les administrateurs de Bunge Global SA ne peut être faite que si elle est approuvée par le conseil d'administration ou un comité du conseil d'administration et doit être divulguée comme requis par la loi applicable.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Alisha croit que son manager lui demande de faire quelque chose qui va à l'encontre du Code de conduite. Que doit-elle faire ?

Si Alisha n'est pas à l'aise avec la réponse de son manager ou ne se sent pas à l'aise de lui parler, elle devrait signaler ses préoccupations à toute autre ressource présentée dans la section [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).

Jorge travaille dans une usine de traitement de soja de Bunge. Il boite de façon prononcée. Un groupe de collègues de Jorge se moquent de lui en faisant semblant de boiter et font des commentaires blessants. Jorge n'apprécie pas d'être traité ainsi par ses collègues. Que doit-il faire ?

Jorge devrait signaler ces comportements à son manager ou à toute autre ressource présentée dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations](#). Bunge enquêtera sur le signalement de Jorge et prendra les mesures appropriées.

La vanne d'arrêt ne fonctionne pas sur un équipement de fabrication, et il faudra plusieurs jours avant qu'une vanne de remplacement puisse être installée. Le directeur de Gustavo lui a rappelé d'être prudent, mais lui a demandé de continuer à utiliser l'équipement afin que le site ne prenne pas de retard dans la production. Gustavo ne pense pas que ce soit une bonne idée. Que doit-il faire ?

Gustavo a raison. Aucune tâche n'est suffisamment importante ou urgente pour pouvoir être exécutée au mépris des règles de sécurité. Gustavo est en mesure d'arrêter de travailler s'il estime que la situation est dangereuse. Gustavo devrait signaler cette situation à un autre membre de la direction ou à toute autre ressource présentée dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).

Deborah et son collègue Martin utilisent sa voiture personnelle et décident de déjeuner loin du bureau. Martin s'arrête chercher du carburant et utilise sa carte de crédit de l'entreprise pour payer. Deborah remet en question la transaction et Martin dit que ce n'est que la deuxième fois qu'il utilise la carte de l'entreprise pour acheter du carburant. Il dit que l'entreprise le « lui doit », car il ne peut pas facturer les heures supplémentaires qu'il a récemment effectuées. Que devrait faire Deborah ?

Bunge compte sur ses employés pour utiliser honnêtement les ressources de l'entreprise. Deborah a raison : Martin ne devrait pas utiliser sa carte d'entreprise pour ses achats personnels. Deborah est témoin d'une utilisation abusive des ressources de l'entreprise et devrait le signaler. Elle devrait contacter les ressources présentées dans le paragraphe [Poser des questions et signaler des préoccupations](#).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Magda lit les blogs du secteur qui examinent les produits alimentaires. Dans un billet en particulier, un blogueur critique sévèrement un produit Bunge. Magda pense que les commentaires sont inexacts et ne reflètent pas Bunge. Elle défend l'entreprise sur son propre blog. Elle pense pouvoir fournir un argumentaire convaincant, parce qu'elle a accès à des recherches internes. Magda gère-t-elle la situation adéquatement ?

*Non. Les résultats des recherches internes sont la propriété confidentielle de l'entreprise ; c'est un actif que nous devons protéger, pas publier en ligne. Magda doit gérer la situation en contactant le service **Communications**. L'équipe Communications déterminera la réponse la plus appropriée au blog, en présentant un style et un message cohérents sur Bunge et ses produits.*

Ronaldo a récemment été transféré dans un silo à grain près de sa ville natale et promu au niveau de manager. Son oncle possède des terres agricoles à proximité et il apprend qu'il vend parfois du maïs à Bunge. Ronaldo craint que ces transactions ne créent un conflit d'intérêts avec son nouveau rôle chez Bunge. Que doit-il faire ?

*Ronaldo a une préoccupation valable et doit porter la situation à l'attention de son **responsable**, du **service juridique** ou du **GEC** et le signaler à l'aide de l'outil de **déclaration des conflits d'intérêts**. Il pourrait ne pas y avoir de conflit d'intérêts dans les faits, mais même l'apparence d'un conflit d'intérêts est importante et devrait être divulguée. Souvent, les conflits d'intérêts potentiels peuvent être gérés par une déclaration appropriée et, dans cette situation, en retirant Ronaldo des décisions d'achat relatives à la ferme de son oncle. N'oubliez pas : un conflit d'intérêts potentiel n'est pas nécessairement une violation de notre Code, contrairement au fait de ne pas le déclarer.*

Joanna travaille dans un service d'achats, où elle accepte et organise les offres des fournisseurs. Le frère de Joanna possède l'une des entreprises soumissionnant à un appel d'offres, mais personne chez Bunge n'est au courant de leur lien. Elle envisage de déclinier les deux offres inférieures à celle envoyée par l'entreprise de son frère. Sa loyauté est tiraillée entre sa famille et Bunge. Que doit faire Joana ?

*Joanna doit porter la situation à l'attention de son **responsable**, du **service juridique** ou du **GEC** et signaler la relation à l'aide de l'outil de **déclaration des conflits d'intérêts** et elle doit se retirer du processus d'appel d'offres. Chaque employé a l'obligation de travailler pour le bien de Bunge.*

QUESTIONS ET RÉPONSES

Sean se voit offrir deux billets pour la Coupe du Monde par un fournisseur qui négocie actuellement le renouvellement d'un gros contrat avec Bunge. Sean avertit son responsable, qui conclut qu'il devrait refuser le cadeau. Sean a-t-il fait ce qu'il fallait ?

Oui. Sean a demandé conseil à son responsable avant d'accepter ce cadeau d'une valeur plus que modeste. C'était la bonne approche de la situation. En outre, comme Bunge négocie actuellement le renouvellement du contrat avec le fournisseur, cette offre pourrait être considérée comme une tentative d'influencer le résultat et constitue un conflit d'intérêts.

Aziz, qui travaille pour Bunge, est contacté par Khai, un ami du collègue qui travaille pour un concurrent. Khai propose une stratégie pour qu'ils augmentent leurs ventes en divisant leurs territoires. Aziz devrait-il suivre le plan de Khai ?

*Non. Se répartir des clients ou des territoires viole les lois sur la concurrence dans presque toutes les juridictions et Bunge ne le permet pas. Si un concurrent lance une discussion sur l'attribution de territoires, cessez immédiatement la conversation. Signalez immédiatement toute tentative de discussion relative à une concurrence déloyale au **service juridique**.*

Cheng est le directeur d'une usine de raffinage d'huile comestible de Bunge, visitée régulièrement par le même inspecteur de santé publique. L'inspecteur a trouvé quelques lacunes et a menacé de fermer l'usine, à moins que Cheng n'effectue un petit paiement en espèces. Cheng s'inquiète de la perturbation de la production. Étant donné que le montant est faible, peut-il effectuer le paiement pour maintenir l'usine en exploitation ?

*Non. Cheng pourrait penser qu'il aide l'entreprise en évitant toute perturbation de l'usine. Cependant, donner quelque chose de valeur à l'inspecteur de la santé dans ces circonstances serait considéré comme un pot-de-vin, car le paiement est destiné à influencer l'examen de l'établissement. Cheng ne doit pas effectuer le paiement et il doit contacter immédiatement le **service juridique** ou le **GEC**.*

QUESTIONS ET RÉPONSES

Adriana remarque une petite fuite dans un récipient de solvant utilisé dans sa zone. Il sera bientôt transporté à un autre endroit. Elle décide que ce ne sera plus son problème après-demain, elle ignore donc complètement le problème. La décision d'Adriana est-elle la bonne ?

Non. Lors de son transport, le conteneur défectueux peut fuir dans des zones où il pourrait créer un danger environnemental. Adriana devrait signaler ce qu'elle voit et suivre le protocole approprié pour résoudre le problème.

Natalia reçoit une commande d'un groupe à but non lucratif demandant à Bunge d'expédier une grande quantité de céréales vers un pays récemment frappé par la sécheresse. Elle voit que le pays est soumis à des sanctions par certains gouvernements, mais elle se dit que l'organisme à but non lucratif doit avoir un arrangement spécial rendant cette expédition de secours légale. Elle décide donc qu'il est acceptable de réaliser la commande. Natalia a-t-elle raison de continuer ?

*Non. Natalia doit suivre la **Politique de conformité aux sanctions économiques** de Bunge, y compris les procédures de filtrage des clients requises, pour s'assurer que Bunge se conforme pleinement aux lois de sanctions applicables. Contactez l'équipe **Conformité aux sanctions économiques de Bunge** si vous avez des questions.*

Michael fait un inventaire physique dans un élévateur à grain Bunge. Il remarque une légère divergence. Plutôt que de s'embêter à trouver la cause, il décide d'ajuster les chiffres pour que la disparité semble disparaître. Est-ce une façon acceptable pour Michael de gérer sa découverte ?

*Non. Michael peut penser qu'il est acceptable d'apporter des ajustements mineurs aux dossiers ou aux chiffres de l'entreprise, mais les informations que nous soumettons dans tous les dossiers de l'entreprise doivent être complètes et exactes. Michael devrait tenter de résoudre la divergence et demander conseil à son **responsable** ou au service **Contrôleurs** s'il ne peut pas la corriger. Bien qu'il ne soit pas toujours évident que les informations que nous générons aient un impact sur les registres financiers de Bunge, nous jouons tous un rôle pour nous assurer que cet objectif important est atteint.*

Rachel est responsable des communications chez Bunge. Elle travaille à la rédaction de communiqués de presse pour une acquisition importante à venir. Avant l'annonce publique, elle encourage son fiancé à acheter autant d'actions Bunge qu'il le peut. Si elle ne lui a pas donné de détails, était-ce acceptable de faire ça ?

Non. Même si Rachel n'a pas donné tous les détails en sa possession, elle a quand même fourni un tuyau. Rachel tire parti de sa position et des informations qui lui sont fournies pour son profit personnel.

 BUNGE

